

◀ L'école n'est pas une entreprise ▶

REP+ : non à la prime au mérite !

Dans un communiqué en date du 2 juillet, le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé le versement d'une prime de 1000 euros net aux seuls personnels fonctionnaires titulaires exerçant en REP+. Pour le reste de la prime de 3000 euros annoncée par le candidat Macron durant la campagne présidentielle, le projet du ministre est simple : rémunérer les enseignant-e-s au mérite, par "l'adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement du projet d'école et d'établissement".

SUD éducation refuse ce projet pour plusieurs raisons :

- La rémunération au mérite fait partie du vaste projet managérial promu par le ministre Blanquer. Il entre en cohérence avec d'autres annonces, comme le recours accru à la contractualisation ou la suppression du paritarisme : il s'agit d'une mise en concurrence des personnels dans l'objectif supposé d'améliorer les résultats. Pour SUD éducation, cette logique de concurrence va au contraire entraîner l'augmentation de la souffrance au travail et a pour objectif la mise au pas des personnels.
- tous les personnels qui travaillent en REP+ doivent être concernés : administratifs, de vie scolaire et ouvriers, titulaires ou contractuel-les doivent avoir les mêmes droits.
- Par ailleurs, SUD éducation refuse la logique indemnitaire et revendique l'intégration des primes et indemnités aux salaires. SUD éducation refuse cet accroissement des inégalités salariales et revendique une hausse des salaires pour tous les personnels qui tende vers l'égalité salariale.
- Ce n'est pas ce projet de prime au mérite qui va améliorer la stabilité des personnels en REP+. Pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissages des élèves en éducation prioritaire, SUD éducation revendique une diminution du temps de travail pour tous les personnels, du temps de concertation pour les équipes, la baisse des effectifs par classe.
- Les élèves ne sont ni des marchandises ni des produits qu'il faudrait rentabiliser. Rémunérer en fonction des soi-disant "progrès des élèves" envisagés à l'aune d'une orientation pédagogique réactionnaire remet en cause la liberté pédagogique et induit la standardisation conservatrice des pratiques de classe.